

d'une manière précise la date de cette pieuse fondation.

On sait cependant qu'en 1014, les filles de Sainte-Catherine étaient gouvernées par des veuves, et que leur costume se composait d'une robe blanche dite de *Viganderie*. Cette robe, fort large, était retenue autour de la taille par une ceinture rouge. •

On trouve encore dans quelques notes conservées dans les archives des hospices, notes dont l'exactitude ne saurait être acceptée sans une sérieuse vérification, que vers l'année 4220, le pape Honorais III voulut que leur communauté fût organisée en corporation plus uniforme, sous la dépendance et la protection du clergé et de Messieurs de la ville, et aussi, qu'en 1245, le pape Innocent IV, s'étant réfugié à Lyon où il fit un séjour de plus de six ans, leur accorda des indulgences pour le jour où l'on célébrait la fête de la Transfiguration.

Mais ces faits ayant été relatés, sans que les historiens qui les rapportent prissent soin d'indiquer la source où ils ont été puisés, nous ne certifions l'exactitude des dates relatives à l'hôpital des Catherines qu'à partir de l'année 1350. En effet, on trouve que, depuis cette année jusqu'à l'an 1486, des sentences furent rendues par la sénéchaussée au profit des Recteurs de l'hôpital Sainte-Catherine (1). Ces sentences portaient condamnation contre Pierre et Claude Pacquellet frères, de payer les arrrages de servis dus par eux sur deux maisons sises, l'une dans la rue

---

sée de Lyon, le 6 mars 1686, constatant l'incendie de l'étude de M<sup>c</sup> Antoine Rougnard, procureur es Cour de Lyon.

Cet incendie arriva dans la nuit qui précédait le 1<sup>er</sup> mars de l'année 1686. On trouve dans ce procès-verbal des détails précieux sur les dommages causés par le feu à six des terriers qui concernent la directe de Sainte-Catherine.

(1) Inventaire sommaire des Archives de la Charité. Série B.-s